

# INFORMATION AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES AUTHORITY (ICTA)



## IMPORTATION A MAURICE D'APPAREILS/ EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION/RADIOCOMMUNICATION INCLUANT LES PIECES DE RECHANGE

L'ICTA tient à informer les détenteurs d'un *Dealer's Licence* (permis de revendeur) et le public en général que suite à la Directive de Télécommunication 1 de 2009 et à la Directive de Télécommunication 1 de 2010, des conditions doivent être satisfaites auprès du Département des Douanes de la MRA, lors de l'importation et du dédouanement d'appareils/équipements de télécommunication/radiocommunication incluant les pièces de rechange, soit pour la vente ou pour un usage personnel. Ces conditions sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Pour plus d'informations, veuillez télécharger les Directives susmentionnées du site web de l'ICTA [www.icta.mu](http://www.icta.mu) ou prenez contact avec l'ICTA à l'adresse indiquée ci-dessous.

Type d'équipement	Conditions/ Documents à soumettre aux Services des Douanes	Effectif à partir du
Equipements de radiocommunication/ télécommunication, incluant les téléphones portables GSM/GPRS et 3G (UMTS et CDMA), importés en gros pour la vente <b>à l'exception des:-</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Téléphones avec fil pour ligne fixe</li> <li>▪ Appareils fax ou télécopieurs</li> <li>▪ Les modems analogiques (destinés pour être utilisés dans les ordinateurs personnels et portables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dealer's Licence</i> (Permis de revendeur) en règle</li> <li>▪ <i>Type Approval certificate</i> (Certificat d'homologation de type) de l'équipement</li> </ul>	En vigueur
Equipements de radiocommunication/ télécommunication importés en quantités raisonnables pour usage personnel, <b>à l'exception des:-</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Téléphones avec fil pour ligne fixe</li> <li>▪ Appareils fax ou télécopieurs</li> <li>▪ Les téléphones portables GSM/GPRS et 3G (UMTS et CDMA)</li> <li>▪ Les modems analogiques (destinés à être utilisés dans les ordinateurs personnels et portables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Type Approval certificate</i> (Certificat d'homologation de type) de l'équipement</li> <li>▪ Permis autorisant l'utilisation du dit équipement, dans le cas où c'est applicable</li> </ul>	En vigueur
Les équipements de radiocommunication/ télécommunication suivants, importés en gros pour la vente:- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Téléphones avec fil pour ligne fixe</li> <li>▪ Appareils fax ou télécopieurs</li> <li>▪ Les modems analogiques (destinés à être utilisés dans les ordinateurs personnels et portables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dealer's Licence</i> (Permis de revendeur) en règle</li> </ul>	En vigueur
Pièces de rechange destinées aux équipements sans fil, importés en gros pour la vente	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dealer's Licence</i> (Permis de revendeur) en règle</li> </ul>	En vigueur
Accumulateurs/batteries importés en gros pour la vente et destinés à être utilisés avec des équipements de radiocommunication/ télécommunication (par exemple, des téléphones portables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dealer's Licence</i> (Permis de revendeur) en règle</li> <li>▪ Autorisation de l'Autorité</li> </ul>	En vigueur
Chargeurs de batterie importés en gros pour la vente et destinés à être utilisés avec des équipements de radiocommunication/ télécommunication (par exemple, des téléphones portables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Dealer's Licence</i> (Permis de revendeur) en règle</li> <li>▪ Autorisation de l'Autorité</li> </ul>	En vigueur
Des équipements informatiques tels que des Cartes Ethernet, Routers et Concentrateurs, à l'exception des appareils sans fil	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun document</li> </ul>	En vigueur

Le Directeur Exécutif  
 Information and Communication Technologies Authority  
 12<sup>e</sup> étage, The Celicourt  
 Rue Sir Celicourt Antelme  
 Port Louis.  
 Tel: 211 5333  
 Fax: 211 9444  
 Email: [icta@intnet.mu](mailto:icta@intnet.mu)

22 juillet 2010